



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
Sous-préfecture de SAINT-LAURENT DU
MARONI
Bureau des libertés publiques
www.guyane.pref.gouv.fr

Collez ici 50 € en timbres
fiscaux

**si vous êtes entré en France
sans visa et/ou si vous vous
êtes maintenu
irrégulièrement en France :
VOTRE DEMANDE EST
IRRECEVABLE ET NE
SERA PAS ETUDIÉE SI
LES TIMBRES NE SONT
PAS FOURNIS
(art L311-13-D du CESEDA)**

1ERE DEMANDE – ADMISSION AU SEJOUR 2019

Si vous résidez dans l'arrondissement de Saint Laurent du Maroni :

(Communes de SAINT-LAURENT DU MARONI, MANA, AWALA-YALIMAPO, SAUL, APATOU, GRAND-SANTI, PAPAICHTON et MARIPA SOULA)

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS A PRENDRE A L'ACCUEIL DE LA SOUS-PREFECTURE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI : LUNDI, MARDI ET JEUDI DE 14H30 A 16H00 (10 personnes reçues par jour) SUR PRESENTATION DU PASSEPORT ET D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE TROIS MOIS (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphonie fixe, taxe d'habitation, taxe foncière ; Si vous êtes hébergée : attestation d'hébergement de moins de trois mois datée et signée par l'hébergeant et l'hébergé + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant et justificatif de domicile de moins de trois mois au nom de l'hébergeant)

Complétez un dossier par demandeur

Nom.....Epouse (pour les femmes mariées).....
Prénom..... Nationalité..... Sexe.....
Né (e) le/...../..... à..... Pays.....

Vous sollicitez (cochez) :

- une carte de séjour vie privée et familiale au titre du regroupement familial (article L.313-11-1° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA))
- une carte de séjour vie privée et familiale en qualité de visiteur (article L.313-6 du CESEDA)
- une carte de séjour vie privée et familiale en qualité d'étudiant (article L.313-7 du CESEDA) ou une autorisation provisoire de séjour pour recherche d'emploi (article L.311-11)
- une carte de séjour en qualité de salarié (article L.313-10 du CESEDA)
- une carte de séjour vie privée et familiale en qualité mineur entré avant l'âge de 13 ans et y résidant depuis lors (article L.313-11-2° du CESEDA)
- une carte de séjour vie privée et familiale en qualité de mineur confié à l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans (article L.313-11-2°bis du CESEDA)
- une carte de séjour vie privée et familiale en qualité de conjoint de français (article L.313-11-4° du CESEDA) selon la procédure définie à l'article L.211-2-1 du CESEDA)
- une carte de séjour vie privée et familiale en qualité de parent d'enfant français (article L.313-11-6° du CESEDA)
- une carte de séjour vie privée et familiale au titre des liens personnels et familiaux (article L.313-11-7° du CESEDA)
- une carte de séjour vie privée et familiale en qualité d'étranger né en France (article L.313-11-8° du CESEDA)
- une carte de séjour vie privée et familiale en qualité de titulaire d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle (article L.313-11-9° du CESEDA)
- une carte de séjour vie privée et familiale (*parent d'enfant scolarisé mineur, jeune majeur scolarisé,*

conjoint d'étranger en situation régulière) ou salariée au titre d'une admission exceptionnelle au séjour (article L.313-14 du CESEDA)

une carte de séjour vie privée et familiale en qualité de victime de la traite des êtres humains ou du proxénétisme (article L.316-1 du CESEDA)

une carte de séjour vie privée et familiale en qualité d'étranger titulaire d'une ordonnance de protection (article L.316-3 du CESEDA)

une carte de séjour vie privée et familiale en qualité de citoyen de l'Union européenne, espace économique européen ou suisse (article L.121-1 du CESEDA)

une carte de séjour salarié (article L.313-10 du CESEDA)

une carte de séjour salarié en qualité de mineur confié à l'aide sociale à l'enfance entre l'âge de 16 et 18 ans (article L.313-15 du CESEDA)

autres (précisez) :

Pour tous renseignements complémentaires concernant votre demande, consultez les sites Internet suivants :

<http://www.guyane.pref.gouv.fr> <https://www.service-public.fr> <http://accueil-etrangers.gouv.fr/>

Ce document est disponible en libre téléchargement sur le site internet de la Préfecture de la Guyane. Sa possession n'ouvre aucun droit, n'engage en rien l'administration et ne donne pas droit à délivrance d'un récépissé

ETAT-CIVIL DU DEMANDEUR

Nom.....Epouse (pour les femmes mariées).....

Prénom..... Nationalité..... Sexe.....

Né(e) le/...../..... à..... Pays.....

Adresse :

N° de téléphone : E-mail :@.....

Si vous êtes hébergé, nom de l'hébergeant :

N° de votre dernier titre de séjour : valable du au.....

Votre numéro d'étranger figurant sur ce titre de séjour :

Langue habituelle ou maternelle : lue parlée (cocher)

Autre(s) langue(s) parlée(s) ou lue(s) : lue parlée (cocher)

..... lue parlée (cocher)

J'atteste avoir une maîtrise orale (au moins élémentaire) de la langue française (cocher) Oui Non

Votre situation familiale

célibataire marié(e) pacsé(e) veuf(ve) divorcé(e) concubin(e) (cocher)

Depuis le/...../.....

Epoux-Epouse-Conjoint-Pacs-Concubin(e)

Nom de naissance :..... Prénom(s).....

Né(e) le/...../..... à.....

Nationalité :

Votre conjoint/concubin réside en France – Indiquer son numéro étranger :

Votre conjoint/concubin réside à l'étranger – Pays de résidence :

Vos enfants

Nombre d'enfants : Français : Nés en France : Résidents en France :

Enfant 1 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 2 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 3 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 4 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 5 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 6 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 7 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 8 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 9 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 10 - Date d'entrée en France :/...../.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Nationalité :

Adresse : Pays :

Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....

Classe actuelle : Établissement scolaire :

Si vous avez plus de 10 enfants, merci de compléter ces informations sur une feuille blanche.

Attaches familiales en France, dans le pays d'origine et/ou à l'étranger (père, mère, frères, sœurs)
Vos liens familiaux doivent être établis par tous moyens. (livret de famille, acte(s) de naissance et pièce(s) d'identité : documents cumulatifs)

Nom Prénom	Date de naissance	Pays de résidence	Nationalité	Lien de parenté	Décédé
Père :				Père	
Mère :				Mère	

Si vous avez plus de 6 frères et sœurs, merci de compléter ces informations sur une feuille blanche.

Votre document d'identité actuel

Passeport Carte nationale d'identité autre document (préciser).....
 Numéro.....valable du...../...../..... au/...../.....
 Lieu de délivrance.....

Votre entrée en France

Date d'entrée en France/...../.....
 Sous-couvert d'un visa C d'un visa D
 d'un compostage sans visa

Votre situation professionnelle

Salarié Sans emploi Autre (préciser).....
 Type de contrat : CDI CDD Intérim Promesse d'embauche Non déclaré
 depuis le/...../.....
 Employeur : Téléphone :
 Adresse :

Je soussigné(e) (Nom-Prénom) déclare sur l'honneur que ma situation matrimoniale sur le territoire de la République Française est conforme à la législation française et que je ne vis pas en situation de polygamie / de polyandrie sur le territoire français, et certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date : Signature (obligatoire):

Rappel : toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal

Les justificatifs rédigés en langue étrangère doivent être impérativement accompagnés de leur traduction en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français datant de moins de trois mois :

https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/experts_judiciaires_8700.html

VOUS DEVEZ VOUS MUNIR LE JOUR DE VOTRE ENTRETIEN DES ORIGINAUX ET DES COPIES DEMANDES SELON LE CLASSEMENT PROPRE AU TITRE DE SEJOUR SOLLICITE. LES DOSSIERS NON CLASSES SONT REJETES.

<u>Pièces à fournir dans tous les cas :</u>	Cochez les cases
Copie couleur d'un document d'identité probant avec photo (passeport ¹)	<input type="checkbox"/>
Extrait de votre acte de naissance et sa traduction avec apostille datant de moins de trois mois (traduction par un traducteur assermenté :	<input type="checkbox"/>
50€ en timbres fiscaux (à coller sur la première page de ce formulaire) si vous êtes entrés en France sans visa alors que vous êtes soumis à cette obligation ou si vous vous êtes maintenus sur le territoire après l'expiration du visa (sauf pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'espace économique européen et de la Suisse)	<input type="checkbox"/>
1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois -si vous êtes propriétaire : relevé de taxe foncière ou facture d'électricité ou de gaz ou de téléphone fixe ou d'accès à internet -si vous êtes locataire : quittance de loyer ou facture d'électricité ou de gaz ou de téléphone fixe ou d'accès à internet -si vous êtes hébergé : une attestation d'hébergement signée de l'hébergeant (ou facture si hébergement à l'hôtel), la photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour de l'hébergeant, un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant et un courrier à votre nom et à cette adresse émanant de votre employeur ou des organismes sociaux ou des services fiscaux ou de votre banque -si vous êtes sans domicile fixe : attestation d'hébergement ou de domiciliation postale délivrée par une association agréée	<input type="checkbox"/>
3 photographies d'identité récentes et identiques non coupées, non scannées, conformes au minimum à la norme ISO/IEC 19794 - 5 : 2005 sur fond bleu	<input type="checkbox"/>
1 enveloppes vierge 22x 11 cm timbrées au tarif en vigueur	<input type="checkbox"/>

► ***En cas de regroupement familial (article L313-11-1°), vous devez fournir en plus :***

Visa de long séjour indiquant le motif du séjour	<input type="checkbox"/>
Copie du certificat médical de l'OFII	<input type="checkbox"/>
Lettre d'avis favorable du préfet	<input type="checkbox"/>
Carte de séjour de l'étranger rejoint	<input type="checkbox"/>
Justificatif de vie commune en cas de regroupement de conjoint : déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune. Lorsque la vie commune a été rompue en raison de violences conjugales, justifier des raisons de cette rupture par tous moyens (dépôt de plainte, certificats médicaux, jugement de divorce, condamnation du conjoint pour ce motif, témoignages,...).	<input type="checkbox"/>

► ***Si vous êtes visiteur (article L.313-6), vous devez fournir en plus :***

Titre de séjour portant la mention « Résident de longue durée-CE » délivré par un autre Etat membre de l'UE ou Visa long séjour ;	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur, manuscrite, de n'exercer en France aucune activité professionnelle.	<input type="checkbox"/>
Justificatifs de ressources propres (exclusion des prestations sociales ou allocation), suffisantes (famille de 2 à 3 personnes : au moins le niveau du SMIC ; famille de 4 à 5 personnes : au moins le niveau du SMIC + 10% ; famille de plus de 5 personnes : au moins le niveau du SMIC + 20%), stables et régulières (attestation de versement de pension ou contrat de travail ou attestation bancaire, etc...). Si prise en charge par une tierce personne : documents justifiant des ressources suffisantes du garant (avis d'imposition sur les revenus, fiches de paie...) + attestation de prise en charge financière et carte d'identité du garant.	<input type="checkbox"/>
Justificatif d'assurance-maladie : carte d'assurance-maladie ou attestation d'assurance-maladie.	<input type="checkbox"/>
Déclaration sur l'honneur de non polygamie en France si le demandeur est originaire d'un pays pratiquant la polygamie.	<input type="checkbox"/>

1 Critères de prise de vue exigées pour un passeport

► **Si vous demandez une carte de séjour vie privée et familiale en qualité d'étudiant (article L.313-7), vous devez fournir en plus :**

Visa de court séjour avec la mention « étudiant-concours » et attestation de réussite au concours ou à l'examen d'admission préalable.	<input type="checkbox"/>
En cas de nécessité liée au déroulement des études : toutes pièces utiles justifiant cette nécessité.	<input type="checkbox"/>
Lorsque l'étranger a suivi sans interruption une scolarité en France depuis l'âge de 16 ans et qu'il y poursuit des études supérieures : certificats de scolarité.	<input type="checkbox"/>
Inscription (une préinscription peut suffire au moment du dépôt initial du dossier ; l'inscription définitive devra être apportée au plus tard lors de la remise du titre) produite par l'établissement d'enseignement. Celui-ci peut être un établissement public ou privé d'enseignement supérieur ou d'enseignement secondaire général (préparant le baccalauréat) ou technique (préparant le CAP ou le BEP) ou dans un organisme de formation professionnelle. Le suivi de cours d'enseignement à distance, le suivi de cours en « auditeur libre », ne confèrent pas la qualité d'étudiant.	<input type="checkbox"/>
Justification de moyens d'existence suffisants : les ressources financières mensuelles doivent être au moins égales au montant de l'allocation d'entretien mensuelle de base allouée aux boursiers du gouvernement français (soit 615 € en application de la décision du Ministère des affaires étrangères du 9 juillet 2003) : - attestations bancaires de virement régulier ou de solde créditeur suffisant et, en cas de ressources fournies par un tiers, attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis ; fiches de paie ; attestation de bourse de l'organisme payeur du pays d'origine précisant le montant et la durée de la bourse ; - les étudiants boursiers du Gouvernement français et les bénéficiaires de programmes européens sont réputés remplir la condition de ressources suffisantes. Ils doivent alors produire un justificatif de leur situation.	<input type="checkbox"/>
Justificatif de couverture sociale : <u>Moins de 28 ans :</u> établissement d'enseignement affilié à la sécurité sociale : l'attestation d'inscription vaut justificatif d'affiliation à la sécurité sociale étudiante ; établissement d'enseignement privé non affilié à la sécurité sociale : justificatif de la souscription d'une assurance volontaire (sauf étudiants canadiens présentant une attestation annuelle d'affiliation au régime québécois de couverture sociale, ou étudiant salarié). <u>Plus de 28 ans :</u> justificatif du maintien de vos droits à l'assurance maladie, ou de la souscription d'une assurance volontaire, ou de la CMU de base (sauf étudiants canadiens présentant une attestation annuelle d'affiliation au régime québécois de couverture sociale).	<input type="checkbox"/>
Pour les étudiants sollicitant une autorisation provisoire de séjour pour recherche d'emploi (article L.311-11) : - Carte de séjour étudiant ou visa de long séjour valant titre de séjour validé par l'apposition de la vignette OFII, en cours de validité. - Diplôme au moins équivalent au master délivré par un établissement d'enseignement supérieur ou figurant sur la liste fixée par le décret n° 2016-1463 du 28 octobre 2016 (Journal officiel du 30 octobre 2016). La présentation de ce diplôme peut être différée au moment de la remise de l'autorisation provisoire de séjour. - Tout justificatif d'un projet de création d'entreprise dans un domaine correspondant à sa formation.	<input type="checkbox"/>

► **Si vous demandez une carte de séjour vie privée et familiale au titre des liens personnels et familiaux (article L.313-11-7°), vous devez fournir en plus :**

Des justificatifs de votre présence en France depuis au moins 5 ans (<u>2 justificatifs par an au minimum</u> - les avis d'imposition à zéro et les consultations médicales ne constituent pas à elles seules des preuves de présence): preuves d'achat, factures d'eau, d'électricité, d'Internet, de gaz... à votre nom.	<input type="checkbox"/>
Des justificatifs récents de la possession de l'essentiel des liens personnels et familiaux en France : - liens matrimoniaux et filiaux : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ; copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de 3 mois... ; - liens parentaux et collatéraux : extraits d'actes de naissance des parents et de la fratrie avec filiation, jugement d'adoption ou de tutelle... (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ; - liens professionnels ou personnels: contrat de travail, fiches de paie, participation à la vie locale/associative...	<input type="checkbox"/>
Des justificatifs du séjour régulier en France des membres de la famille : copie du titre de séjour ou de la CNI	<input type="checkbox"/>
Des justificatifs de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France. Par exemple : - conjoint, concubin ou partenaire pacsé d'un étranger en situation régulière : justificatifs, sauf cas particulier, de 5 ans de communauté de vie (contrat de bail, quittance EDF, relevé d'identité bancaire, etc.) et de la présence en France ; - pacsés avec un Français : justificatifs d'au moins un an de vie commune ; - parent isolé : justificatifs établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant (preuve par tous moyens) : achats destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément ; jouets) ; participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier ; intérêt pour la scolarité de l'enfant ; présence affective réelle ; témoignages) ; résidence en France de l'enfant (par exemple : certificats de scolarité ou de crèche, présence de l'enfant lors de la demande,...) ; etc.	<input type="checkbox"/>
Des preuves de votre insertion dans la société française (formations, participation à une association, apprentissage des valeurs de la République...)	<input type="checkbox"/>
Des justificatifs sur les conditions d'existence du demandeur (revenus, salaires, relevés bancaires...).	<input type="checkbox"/>
Des preuves de la nature et des liens avec votre famille restée dans le pays d'origine (tout document probant, y compris actes de décès ...)	<input type="checkbox"/>
Vous avez un ou plusieurs enfants dont au moins un est scolarisé depuis au moins 3 ans (parent d'enfant scolarisé mineur - art.L.313-14) : - Certificats de scolarité, relevé de notes depuis au moins trois ans - En cas de séparation des parents, preuves de votre contribution effective à l'entretien et à l'éducation de l'enfant	<input type="checkbox"/>
Vous êtes marié(e) à un étranger en situation régulière (conjoint d'étranger en situation régulière - art.L.313-14) :	<input type="checkbox"/>

- Acte de mariage - Photocopie du titre de séjour du conjoint - Preuves de la vie commune d'une durée de 18 mois minimum : 1 document par mois (tout document aux deux noms : facture, compte bancaire en mouvement, etc ...)	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

► **Si vous êtes conjoint(e) de français (article L.313-11-4°), vous devez fournir en plus :**

Visa de long séjour indiquant le motif de séjour	<input type="checkbox"/>
Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie).	<input type="checkbox"/>
Justificatif de mariage : copie intégrale de l'acte de mariage correspondant à la situation au moment de la demande (en cas de mariage célébré à l'étranger, transcription du mariage sur les registres de l'état civil français).	<input type="checkbox"/>
Nationalité française du conjoint : carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois.	<input type="checkbox"/>
Communauté de vie : déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune et tous documents permettant d'établir la communauté de vie (contrat de bail, quittance EDF, relevé d'identité bancaire, etc.), sauf si la vie commune a été rompue en raison de violences conjugales qui pourront être justifiées par tous moyens (dépôt de plainte, le cas échéant jugement de divorce pour faute, condamnation du conjoint pour violence, témoignages, attestations médicales...).	<input type="checkbox"/>
<u>Conjoint de Français justifiant d'une entrée régulière et d'un mariage en France</u> (art. L. 313-11 4° et L. 211-2-1 du CESEDA) - Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie). - Justificatif de l'entrée régulière en France : preuve par tout moyen (tampon sur passeport etc.). - Justificatif du mariage en France : copie intégrale de l'acte de mariage. - Nationalité française du conjoint : carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois. - Communauté de vie de 6 mois en France : déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune et tous documents permettant d'établir la communauté de vie (contrat de bail, quittance EDF, relevé d'identité bancaire, etc.).	<input type="checkbox"/>

► **Si vous êtes parent d'enfant français (article L.313-11-6°), vous devez fournir en plus :**

Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie).	<input type="checkbox"/>
Nationalité française de l'enfant : carte nationale d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité de moins de 6 mois.	<input type="checkbox"/>
Justificatifs prouvant que le demandeur est le parent de l'enfant français : - extrait de l'acte de naissance ou copie intégrale de l'acte de naissance comportant la filiation.	<input type="checkbox"/>
Justificatifs suffisamment probants établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant (dans les conditions de l'article 371-2 du code civil) depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans (preuve par tous moyens) : - versement d'une pension ; achats destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément ; jouets) ; preuves de participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier ; intérêt pour la scolarité de l'enfant ; présence affective réelle ; témoignages), etc.	<input type="checkbox"/>
Résidence en France de l'enfant (preuve par tout moyen) : certificat de scolarité ou de crèche, présence de l'enfant lors de la demande, etc.	<input type="checkbox"/>
Présence de l'enfant français obligatoire lors de l'entretien	<input type="checkbox"/>

► **Si vous êtes jeune majeur, vous devez fournir en plus :**

• **Né en France : art.L313-11-8° (à déposer entre l'âge de 16 ans et l'âge de 21 ans)**

Justificatifs de présence continue en France d'au moins 8 ans : au moins un document chaque année émanant d'une administration publique (service social, certificat de scolarité)	<input type="checkbox"/>
Justificatifs de suivi, après l'âge de 10 ans, d'une scolarité d'au moins 5 ans dans un établissement français (certificats de scolarité ou attestation récapitulative de la scolarité émanant de l'établissement scolaire ou vous avez été scolarisé)	<input type="checkbox"/>
Déclaration sur l'honneur de non-polygamie (si vous êtes marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)	<input type="checkbox"/>

• **Entré en France avant l'âge de 13 ans et y résidant depuis lors : article L.313-11-2° (à déposer dès votre majorité dans l'année qui suit vos 18 ans)**

Justificatifs de résidence habituelle en France depuis l'âge de 13 ans : au moins un document chaque année émanant d'une administration publique (inscription dans un établissement scolaire, bulletins scolaires, documents administratifs...)	<input type="checkbox"/>
Justificatifs de résidence d'un ou des parents depuis que l'enfant a eu 13 ans : au moins un document chaque année (tout justificatif probant : copie de la carte de séjour temporaire, bulletins de salaire, factures d'eau, d'électricité, Internet...)	<input type="checkbox"/>
Déclaration sur l'honneur de non-polygamie (si vous êtes marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)	<input type="checkbox"/>

• **Confié à l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans : article L.313-11-2°bis (à déposer dans l'année qui suit vos 18 ans)**

Justificatif de placement : décision de placement au service de l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Justificatif relatif à l'activité professionnelle salariée ou la formation professionnelle : inscription dans un établissement scolaire, contrat de travail ou d'apprentissage, attestation du responsable de centre de formation	<input type="checkbox"/>
Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine* : tout document probant (acte de naissance, livret de famille, certificats de scolarité) y compris les actes de décès des membres de la famille à l'étranger, perte de l'autorité parentale des parents restés sur place (*). Tous les documents non rédigés en français doivent être traduits par un traducteur assermenté + apostille et datés de moins de trois mois.	<input type="checkbox"/>
Insertion de l'étranger dans la société française : attestation de la structure d'accueil (foyer ou famille d'accueil), diplômes	<input type="checkbox"/>
Déclaration sur l'honneur de non-polygamie (si vous êtes marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)	<input type="checkbox"/>

• **Jeune majeur scolarisé : article L.313-14 (à déposer dans l'année qui suit vos 18 ans)**

Justificatifs de scolarité sur les deux dernières années : bulletins scolaires, certificats de scolarité et diplômes permettant d'apprécier le sérieux et l'assiduité de la scolarité	<input type="checkbox"/>
Certificat de scolarité de l'année en cours	<input type="checkbox"/>

• **Mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance entre 16 et 18 ans (article L.313-15)**

Documents attestant du placement à l'aide sociale à l'enfance (décision judiciaire ou, en cas de placement volontaire, décision cosignée des services départementaux et des titulaires de l'autorité parentale).	<input type="checkbox"/>
Dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur (CERFA n° 15186*01) correspondant à la nature de l'activité salariée exercée dans le cadre de la formation en alternance.	<input type="checkbox"/>
Justificatifs du suivi réel et sérieux depuis au moins 6 mois d'une formation destinée à lui apporter une qualification	<input type="checkbox"/>
Tout document établissant la nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine (actes de décès des membres de famille, perte de l'autorité parentale des parents restés sur place, etc...).	<input type="checkbox"/>
Avis de la structure d'accueil sur l'insertion dans la société française.	<input type="checkbox"/>

► **Si vous êtes titulaire d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnel (article L.313-11-9°), vous devez fournir en plus :**

Justificatifs d'un taux d'invalidité physique permanente égal ou supérieur à 20 %.	<input type="checkbox"/>
Justificatifs du versement d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle servie par un organisme français : attestation délivrée par l'organisme français (caisse primaire d'assurance maladie, etc.) versant la rente.	<input type="checkbox"/>

► **Si vous êtes victime de violences conjugales et que vous bénéficiez d'une ordonnance de protection (article L.316-3), vous devez fournir en plus :**

Ordonnance de protection rendue par le juge aux affaires familiales sur le fondement de l'article 515-9 du code civil.	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

► **Si vous êtes victime de trafic liés à la traite des êtres humains ou au proxénétisme (article L.316-1), vous devez fournir en plus :** Etranger ayant déposé plainte contre une personne qu'il accuse d'avoir commis à son encontre les infractions visées aux articles 225-4-1 à 225-4-6 et 225-5 à 225-10 du code pénal ou témoignant dans une procédure pénale concernant une personne poursuivie pour ces mêmes infractions)

Récépissé du dépôt de plainte, ou référence à la procédure judiciaire engagée comportant le témoignage du demandeur.	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

► **Si vous demandez une carte de séjour en qualité de citoyen de l'UE, EEE ou de la Suisse (article L.121-1) Les citoyens d'un pays membre de l'UE, EEE ou de la Suisse sont dispensés de titre de séjour**

• **Vous souhaitez exercer une activité salariée**

Justificatif d'activité : formulaire de déclaration d'engagement ou d'emploi (cerfa 65-0056) ou attestation d'emploi établie par l'employeur précisant le nombre d'heures travaillées	<input type="checkbox"/>
Cas particulier : en cas de cessation de l'activité salariée, justificatif de maintien de droit soit un certificat d'incapacité de travail ; soit une attestation de fin d'activité ou une lettre de licenciement, accompagnées d'une attestation d'inscription à Pôle emploi, et précisant dans tous les cas la durée d'occupation de l'emploi ; soit une attestation de suivi de stage.	<input type="checkbox"/>

• **Vous souhaitez exercer une activité non salariée**

Justificatif d'activité : tout document relatif à l'exercice régulier, effectif et durable de l'activité, selon la nature de celle-ci : immatriculation aux registres légaux (registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers), affiliation à des organismes professionnels et à des organismes de sécurité sociale, souscription d'assurances, procès-verbal de nomination, bail professionnel, factures d'achat de matériels, contrats de ventes, contrats de prestations, formulaire de déclaration de chiffre d'affaires, livre des recettes et des achats, etc.	<input type="checkbox"/>
Cas particulier : en cas de cessation de l'activité salariée, justificatif de maintien de droit : soit un certificat d'incapacité de travail ; soit une attestation de fin d'activité ou une lettre de licenciement, accompagnées d'une attestation d'inscription à Pôle emploi, et précisant dans tous les cas la durée d'occupation de l'emploi ; soit une attestation de suivi de stage.	<input type="checkbox"/>

• **Vous êtes en situation d'inactivité**

Justificatif d'assurance maladie : attestation de prise en charge par une assurance des frais de couverture maladie et, le cas échéant, maternité. (NB : pour la première année de séjour, la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire européen de continuité de la prise en charge dans le pays d'origine est acceptée).	<input type="checkbox"/>
Justificatif de ressources : tout document permettant de justifier de la réalité des ressources possédées par le requérant et de la durée pendant laquelle il en disposera : relevés de compte bancaire, bulletins de pension... (NB : montant exigé : équivalent au RSA ou	<input type="checkbox"/>

ASPA, calculé en fonction de la composition de la famille).

• ***Vous êtes étudiant***

Justificatif de suivi d'études : attestation d'inscription dans un établissement agréé ou carte étudiant	<input type="checkbox"/>
Justificatif d'assurance maladie : attestation de prise en charge par une assurance des frais de couverture maladie et, le cas échéant, maternité (pour la 1ère année de séjour, la carte ou le formulaire européen de continuité de la prise en charge dans le pays d'origine peut être acceptée).	<input type="checkbox"/>
Justificatif de ressources : avis d'imposition sur le revenu, bulletins de salaires...	<input type="checkbox"/>

• ***Vous êtes conjoint d'un citoyen de l'UE, ascendant ou descendant direct d'un citoyen de l'UE ou de son conjoint***

Justificatif du lien familial : extrait d'acte de mariage, ou extrait d'acte de naissance avec filiation, ou extrait d'acte de naissance du descendant le prenant en charge (documents correspondant à la situation au moment de la demande), documents d'état civil et de situation familiale : extrait d'acte de naissance, PACS, attestation de non dissolution du PACS, certificat de partenariat étranger, attestation de non-dissolution du partenariat étranger, certificat de concubinage.	<input type="checkbox"/>
Justificatif du droit de séjour de l'accueillant : selon la catégorie dont relève l'accueillant.	<input type="checkbox"/>

► ***Si vous demandez une carte de séjour salarié ou travailleur temporaire (article L.313-10 ou article L.313-14), vous devez fournir en plus :***

• ***Vous êtes entré de manière régulière sur le territoire avec un visa long séjour :***

Carte de séjour ou visa de long séjour valant titre de séjour en cours de validité.	<input type="checkbox"/>
Dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur (avec : formulaire de demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger correspondant à la nature de l'activité salariée [CERFA n° 15186*01] ; documents listés par l'arrêté du 10 octobre 2007 fixant la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation de travail [JO du 9 novembre 2007]).	<input type="checkbox"/>
Attestation de l'OFII de clôture ou de suivi des actions prévues au contrat d'accueil et d'intégration lorsque l'étranger avait été soumis à un tel contrat pour son titre de séjour précédent.	<input type="checkbox"/>

• ***Vous êtes en situation irrégulière et sollicitez une admission exceptionnelle au séjour au titre du travail (article L.313-14):***

Votre contrat de travail ou une promesse d'embauche	<input type="checkbox"/>
Dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur (CERFA n° 15186*01) correspondant à la nature de l'activité salariée.	<input type="checkbox"/>
Extrait à jour Kbis s'il s'agit d'une personne morale ; un extrait à jour K, une carte d'artisan ou, à défaut, un avis d'imposition s'il s'agit d'une personne physique.	<input type="checkbox"/>
Dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales adressé à l'organisme de recouvrement. Le cas échéant, dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés.	<input type="checkbox"/>
Justificatif de sa qualification et de son expérience passée (exemple : certificat de l'employeur).	<input type="checkbox"/>
En cas d'activité soumise à des conditions réglementaires (diplôme ou titres) spécifiques, justificatifs adéquats. Tout document justifiant sa résidence habituelle depuis son entrée en France (ex. : avis d'imposition, attestation MAE, etc...).	<input type="checkbox"/>
Preuves d'exercice antérieur d'activité salariée (par exemple : bulletins de salaire ou à défaut relevés ou virements bancaires, certificat de travail, attestation Pôle Emploi, avis d'imposition sur le revenu correspondant aux périodes de travail...).	<input type="checkbox"/>
Lettre de l'employeur motivant le recrutement, et détaillant les fonctions, diplômes et compétences nécessaires	<input type="checkbox"/>
Attestation de concordance d'identité établie par l'employeur si l'étranger a utilisé une autre identité pour travailler.	<input type="checkbox"/>
Vous êtes en France depuis 5 ans, vous avez travaillé 8 mois (consécutifs ou non) au cours des 24 derniers mois : - 8 bulletins de salaire - Justificatifs de votre présence en France depuis 5 ans (2 par an au minimum)	<input type="checkbox"/>
Vous êtes en France depuis 5 ans, vous avez travaillé 30 mois (consécutifs ou non) au cours des 5 dernières années : - 30 bulletins de salaire - Justificatifs de votre présence en France depuis 5 ans (2 par an au minimum)	<input type="checkbox"/>
Vous êtes en France depuis 3 ans, vous avez travaillé 24 mois dont 8 mois (consécutifs ou non) dans les 12 derniers mois : - 24 bulletins de salaire - Justificatifs de votre présence en France depuis 3 ans (2 par an au minimum)	<input type="checkbox"/>

L'ADMINISTRATION SE RESERVE LE DROIT DE VOUS DEMANDER DES PIECES COMPLEMENTAIRES